

Commune de Saint-Galmier
LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2024
- Approuve à l'unanimité la désignation des délégués de la commune auprès du CCAS
- Approuve à l'unanimité la désignation des délégués au sein des organismes et commissions
- Approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention de mise en commun d'un service de police municipale
- Approuve à l'unanimité les amortissements (M57)
- Approuve à l'unanimité la subvention exceptionnelle – année 2024
- Prend acte des décisions du maire.

Le Maire,
Philippe DENIS.



Affiché et mis en ligne le 25 octobre 2024